

La future carte d'identité sera biométrique et? payante

Espérons que cette mesure ne donne pas des idées au gouvernement pour par exemple ressusciter les vieilles taxes : vignette pour les voitures, dîme, taille, gabelle. En attendant cette carte devrait être obligatoire d'ici un délai de 5 ans, et, un troisième identifiant biométrique pourrait être imposé : l'iris de l'œil.

Au point de vue du budget, le coût total du projet est estimé à 205 millions d'euros par an. C'est donc surtout cela, « le prix de la sécurité », pourtant pour le ministre il semble que la sécurité ce soit plutôt d'insérer les « empreintes digitales et la photo numérisée » du propriétaire de la carte. Deux éléments qui « permettront de vérifier l'identité de leur titulaire grâce à la reconnaissance palmaire et faciale ». Il est prévu que tous les titres soient délivrés dans 3.000 et 4.000 mairies réparties dans tout le pays, et l'état civil sera géré de manière autonome par l'INSEE sous le contrôle de la Justice. Continuant de surfer sur la vague sécuritaire, Dominique de Villepin a expliqué que « c'est un enjeu majeur pour la sécurité de notre territoire ». Notre nouvelle protectrice, Ines devrait voir le jour au début de 2006. Le gouvernement mène actuellement une consultation sur le sujet en organisant des débats dans différentes villes de France et organise des discussions sur le site du Forum des droits sur l'Internet. Ce dispositif biométrique sera étendu, conformément aux directives européennes, aux passeports, qui verront leur prix augmenter (actuellement un passeport coûte 60 euros). Permis de conduire et cartes de séjour pour les étrangers devraient ensuite être équipés de système de reconnaissance biométrique. En clair, nous n'avons pas fini de payer la nouvelle lubie technologique de notre ministre.